□ Désignation des espaces communs

- Les espaces communs sont une partie ou des parties, plus ou moins délimitée de l'espace CSA, qui ne sont pas désignées comme un projet autogéré (ex : Café/Bar, Brasserie, Salle multi, projet média), mais qui sont identifiés comme lieu d'une activité précise.
- o Les espaces communs prévus actuellement sont:
 - La cuisine collective
 - Le salon
 - La salle des enfants
 - L'atelier
 - La bibliothèque

□ Transformation d'un espace commun en projet autogéré

Le CSA est ouvert à la transformation d'un espace commun en projet autogéré au sein du CSA.

□ Gestion des espaces communs

- La gestion de ces espaces est de la responsabilité du comité de gestion (ou une autre instance à être définie par le CSA) du CSA afin d'assurer la coordination des utilisations. Celle-ci comprend :
 - Des mandataires de chacun des projets autogérés du CSA
 - Des militant-e-s qui sont impliqué-e-s dans l'utilisation des diverses parties qui constituent les espaces communs
- La gestion comprend l'établissement de normes d'utilisation (entretien, calendrier des activités, etc.)

□ Utilisation des espaces communs

- Priorité d'utilisation aux projets autogérés du CSA en fonction du soutien des espaces communs pour les projets autogérés
- O Possibilité d'utilisation pour des groupes des Ateliers 7 à nous
- o Possibilité d'utilisation de groupes du quartier
- o Possibilité d'utilisation de groupes montréalais

□ Aménagement des espaces communs

 L'aménagement des espaces communs qui pourrait s'étirer sur une certaine période selon les priorités et autres (rénovation, décoration, etc.,) est de la responsabilité des membres du CSA.

Des questions:

- Ouvrir un débat public sur la définition d'un espace commun
- Ouvrir un débat public sur l'utilisation d'un espace commun
- Ouvrir un débat public sur la gestion collective d'un espace commun